



Compte financier 2022

Rapport de gestion

L'article 212 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (dit « décret GBCP ») dispose que le compte financier « *est accompagné d'un rapport de gestion établi par l'ordonnateur pour l'exercice écoulé* ».

1. Préambule méthodologique : périmètre du budget et des comptes du Cnous

Le réseau des Crous se compose du centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et de 26 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), tous établissements publics administratifs, opérateurs de l'Etat. Il est régi par le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et soumis aux dispositions du décret GBCP.

Sa mission consiste à améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants au quotidien et à favoriser leur épanouissement et leur parcours vers l'autonomie, à travers :

- l'accompagnement social et financier des étudiants (bourses sur critères sociaux, aides sociales) ;
- la restauration étudiante ;
- le logement étudiant ;
- le développement de la vie de campus, en partenariat avec les universités et autres établissements d'enseignement supérieur.

Le Cnous, établissement tête de réseau, a notamment pour mission de répartir les moyens alloués par l'Etat aux Crous. De ce fait, **les comptes du Cnous incluent à la fois des opérations d'allocation et les opérations liées à sa gestion en propre, les premières étant d'un volume très supérieur aux secondes** :

- Le compte financier du Cnous n'est pas le compte financier du réseau des Crous. Chacun des Crous, établissement public autonome, présente son compte financier à son propre conseil d'administration. Les comptes des Crous ne donnent pas lieu à une consolidation au sens comptable mais à une simple agrégation, réalisée postérieurement à l'adoption des comptes financiers du Cnous et de chacun des 26 Crous. Ainsi le rapport de gestion du Cnous n'a pas vocation à rendre compte de l'exécution du budget agrégé et des indicateurs d'activité et de gestion rendant compte de la mise en œuvre de l'ensemble des missions du réseau. Ce compte-rendu est l'objet du rapport d'activité du réseau, généralement présenté au conseil d'administration du Cnous de juillet n+1 ;
- Le compte financier du Cnous ne rend pas compte exclusivement de l'activité propre du Cnous. Ses comptes incluent ainsi :
 - pour une part minoritaire, des **opérations liées à son propre fonctionnement** (masse salariale du Cnous, dépenses de fonctionnement du Cnous) ;
 - des **dépenses et recettes exécutées par le Cnous pour le compte du réseau** :
 - en dépenses : rémunération des directeurs généraux de Crous, dépenses d'investissement informatique réalisées par le Cnous au bénéfice de l'ensemble des Crous...;
 - en recettes : frais de gestion des bourses du ministère de la culture, de Campus France, remises de fin d'année (RFA) de la centrale d'achats...
 - des **opérations d'allocation** :
 - **de ressources utilisées par le réseau pour assurer son fonctionnement et ses investissements** :
 - subvention pour charges de service public (SCSP) des Crous, qui fait l'objet d'un traitement budgétaire ;
 - dotations en fonds propres des Crous (investissement), suivies en compte de tiers (non budgétaires) dans les comptes du Cnous.
 - **de dotations déléguées par l'Etat au titre de bourses et aides spécifiques** aux étudiants, payées par le réseau aux bénéficiaires, également suivies en comptes de tiers (non budgétaires).
 - **De dotations déléguées par d'autres partenaires au profit des Crous ou des étudiants** : bourses de la fondation Giveka pour les étudiants en situation de handicap et les travaux de mise en accessibilité, frais de gestion des logements réservés par Campus France, etc.

2. Rappel des évolutions intervenues en 2022 ayant eu un impact sur l'exécution du budget du Cnous

Le budget initial 2022 du Cnous a été arrêté, en conseil d'administration du 30 novembre 2021, pour un montant de 387,8 M€ en dépenses (crédits de paiement) et 390,9 M€ en recettes, avec un solde budgétaire positif de 3,2 M€. Cependant, si la situation sanitaire n'a eu qu'un impact limité sur l'activité des Crous en 2022, l'année écoulée a été marquée par nombre d'évènements exceptionnels ayant un impact majeur sur l'activité des Crous et se traduisant pour partie par l'adoption successive de quatre budgets rectificatifs supplémentaires, respectivement les 8 mars, 12 juillet, 4 octobre et 30 novembre 2022.

L'activité de restauration des Crous tout d'abord, a été confrontée à nouveau à un grand nombre de bouleversements et d'incertitudes en 2022, et tout particulièrement depuis la rentrée 2022.

Le réseau des Crous a en effet connu une hausse massive de sa fréquentation. Signe de leur rôle majeur pour soutenir les conditions de vie des étudiants, les restaurants universitaires des Crous ont ainsi servi 35 millions de repas sociaux (à 3,30 € ou à 1 €) en 2022, soit 28,6 % de plus qu'en 2021. Hors mesures sanitaires et à isopérimètre de tarification, le nombre de repas sociaux servis a augmenté de 15 % entre septembre-décembre 2021 et septembre-décembre 2022, et même de 17 % pour les repas à 3,30 €, signe que ce tarif, qui constitue bel et bien un véritable tarif social, est également attractif pour les étudiants et contribue à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Le repas à un euro pour les étudiants boursiers et en situation de précarité touche pleinement le public visé. Si le nombre total de repas à 1 € a légèrement diminué entre 2021 et 2022, c'est uniquement pour des raisons de périmètre, en raison de l'arrêt du dispositif en faveur des étudiants non boursiers. Au total, en 2022, ce sont plus de 19,8 M de repas à 1 € qui ont été servis, représentant une dépense directe (au titre des structures de restauration des Crous comme de celles qu'ils agréent) au titre de cette mesure de l'ordre de 45,5 M€, entièrement compensée par l'Etat.

Nombre de repas à 1 € servis et dépenses en millions €, tous types de structures confondus

	Nombre de repas (en millions)	Dépenses en M€
Structures Crous	18,7	43
Restauration agréée	0,9	2
Outre-mer	0,2	0,5
Total	19,8	45,5

En examinant les structures du réseau des Crous uniquement, on peut noter que :

- le nombre de repas boursiers à un euro a progressé de 42 % entre 2021 et 2022 (+ 5,4 millions de repas servis) du fait du retour à une activité normale (pas de fermeture en raison de mesures sanitaires) et, comme évoqué *supra*, d'une rentrée marquée par une hausse de la fréquentation ;

- Le nombre de repas non boursiers précaires à 1 € a également fortement progressé, avec une multiplication par plus de 3 du nombre de bénéficiaires, du fait d'un effet calendaire (mesure pas en vigueur toute l'année 2021) et de la simplification des démarches opérées à la rentrée 2022.

Evolution du nombre de repas sociaux dans les structures Crous (hors restauration agréée et outre-mer)

=	2020-2021 (année universitaire)	2021-2022 (année universitaire)	2022-2023 (année universitaire)	2021 (année civile)	2022 (année civile)
Boursiers	7 845 965	17 148 117	8 612 622	12 598 972	17 957 170
Non boursiers (mesure terminée)	6 846 105			6 846 105	
Non boursiers précaires		508 863	450 230	219 348	738 856
Total repas 1 €	14 692 070	17 656 980	9 062 852	19 664 425	18 696 026
Nombre de repas à 3,30 €	4 039 408	15 129 294	8 449 000	7 448 874	16 355 381
Nombre de repas sociaux	18 731 478	32 786 274	17 511 852	27 113 299	35 051 407

Le réseau des Crous a ainsi servi des repas à 1 € à :

- 438 555 boursiers au moins une fois au cours de l'année universitaire 2021-2022**, contre 319 296 boursiers en 2020-2021, soit une hausse très significative, du fait de la fin des mesures sanitaires mais aussi signe de l'attractivité de la mesure auprès des étudiants boursiers. **Le repas à tarif boursier dans les structures Crous a ainsi concerné 58,1 % des boursiers de l'année universitaire 2021-2022¹** ;
- 386 928 boursiers au moins une fois depuis la rentrée de l'année universitaire 2022-2023, soit 54 % des étudiants boursiers²**. Là encore, ce chiffre est plus important qu'à la rentrée 2021-2022 (377 886 boursiers bénéficiaires du repas à 1 € entre septembre et décembre 2021) du fait de l'attractivité renforcée de la restauration des Crous et des effets de l'ouverture de nouvelles structures. Si le taux est à ce stade inférieur à celui de l'année 2021-2022, c'est d'une part, du fait que certains boursiers peuvent ne fréquenter les structures Crous qu'à partir du deuxième semestre de l'année et d'autre part, lié à la reconnaissance parfois tardive du statut de boursier (ouverture de droits semestriels pour les boursiers des formations sanitaires et sociales, ouverture de droits à bourses nationales toujours possible au second semestre, etc.).

C'est ce bilan satisfaisant qui a notamment conduit le gouvernement à annoncer, en juillet 2022, la prolongation du repas à 1 € pour l'année universitaire 2022-2023. Après avoir émis un avis favorable à cette prolongation, le conseil d'administration a d'ailleurs adopté lors du

¹ Tous périmètres confondus (MESR, MCC, MAA, GENES, IMT, GEN, ASAA, Défense, BFSS Normandie), données boursiers Aglaé 2021-2022 au 31.07.22, hors Polynésie française et Mayotte. Les BGF et BGE de Campus France sont hors périmètre.

² Tous périmètres confondus (MESR, MCC, MAA, GENES, IMT, GEN, ASAA, Défense, BFSS Normandie), données boursiers Aglaé 2022-2023 au 31.12.22, hors Polynésie française et Mayotte. Les BGF et BGE de Campus France sont hors périmètre.

BR3 du Cnous l'attribution au réseau des Crous des crédits destinés au financement de la mesure pour le 1^{er} semestre de l'année universitaire, à hauteur de 20 M€³.

Surtout, cette fréquentation en hausse est intervenue dans un contexte inédit pour le réseau des Crous. A l'instar de l'ensemble de l'économie, les Crous ont été touchés de plein fouet par la crise en Ukraine et ses conséquences. **Le renchérissement des coûts des matières premières** en particulier a en effet eu un impact direct sur le coût des denrées alimentaires, augmentant les coûts de production du réseau des Crous, dans un contexte où le prix du repas vendu aux étudiants demeurait stable. Il est venu s'ajouter aux hausses liées aux obligations législatives et règlementaires à atteindre d'une part (enjeux de la loi Egalim en particulier) comme aux hausses plus générales des prix (fluides notamment). Parallèlement, le secteur de l'hôtellerie-restauration a été confronté à de **très importantes difficultés de recrutement** dans son ensemble, qui n'ont pas épargné les Crous. Les agents du réseau des Crous sont donc parvenus à faire face à cette hausse de la fréquentation dans ce contexte particulièrement délicat, marqué par des ruptures d'approvisionnements très fréquentes, des difficultés de recrutement ainsi que des critiques médiatiques parfois vives sur la qualité même de la restauration universitaire, qui ont particulièrement touché les personnels alors qu'ils étaient très mobilisés afin de répondre aux attentes en dépit des contraintes. Pour soutenir financièrement le réseau des Crous dans ce contexte inédit, **un soutien exceptionnel à hauteur de 3 M€⁴ a ainsi été attribué par l'Etat en fin d'année 2022.**

Plus que jamais, la restauration universitaire se trouve au cœur de l'attention politique nationale, et cette mise en lumière témoigne d'abord de toute la reconnaissance qui peut être faite à cette mission de service public essentielle, exercée avec le plus haut niveau de compétences et d'engagements des agents, malgré les critiques bien souvent injustes ou non fondées qui peuvent être formulées. L'adoption d'un amendement au PLF 2023 relatif à **l'élargissement des missions de la centrale d'achats des Crous** a constitué d'ailleurs là aussi en 2022 une autre reconnaissance du haut niveau de professionnalisme du réseau des Crous dans les achats, notamment alimentaires.

Au-delà de l'activité de restauration, les événements exceptionnels intervenus en 2022 ont également eu un impact sur les missions des Crous. **Les Crous ont ainsi été largement mobilisés pour accueillir les étudiants en provenance d'Ukraine** et ont été fortement sollicités dans ce cadre :

- Jusqu'à 733 étudiants ukrainiens ont été directement hébergés en résidence Crous au cours de l'année 2022, contre 185 le 24 février 2022, jour du déclenchement de l'invasion russe ;
- Les services sociaux des Crous se sont également fortement mobilisés : 542 étudiants ont ainsi été aidés au cours du 1^{er} semestre 2022, pour un montant d'aide global attribué représentant environ 225 000 €, et de nombreuses actions d'accompagnement et d'accès aux droits ont pu être conduites pour ces étudiants ;
- Dans le cadre des mesures générales d'accueil de ces étudiants, avec le bénéfice de la protection temporaire et leur accès aux bourses, le réseau des Crous a mis en œuvre un système rapide dédié à l'instruction de ces dossiers, permettant à 147 d'entre eux de bénéficier d'une bourse pour l'année 2021-2022. Pour l'année universitaire 2022-2023, 1 097 dossiers de bourses avaient été instruits pour ces étudiants.

³ Crédits ouverts en LFI 2022 mais non disponibles avant le BR3, dans l'attente de la décision de poursuite du dispositif à la rentrée 2022.

⁴ Abondement de la SCSP notifié le 8 décembre 2022 – Crédits répartis en BI 2023.

Plus largement, le réseau des Crous a de nouveau été en première ligne pour **assurer la mise en œuvre de nombreuses mesures exceptionnelles de soutien destiné aux étudiants** :

- La rentrée 2022-2023 a été marquée par une revalorisation importante du montant des bourses sur critères sociaux, en hausse de 4 %, et le Crous a une nouvelle fois été au rendez-vous de la rentrée pour les étudiants boursiers, avec une hausse de 18 % du nombre de paiements à date ;
- L'aide financière exceptionnelle (AFE)⁵ dite « prime de rentrée » a été payée par les Crous aux étudiants boursiers, à l'issue d'un travail mené avec le réseau des caisses d'allocations familiales (CAF) pour les étudiants bénéficiaires d'une allocation logement et en trois vagues successives. Fin décembre, 553 527 étudiants avaient bénéficié de l'aide via le réseau des Crous ;
- Le loyer des résidences universitaires a de nouveau fait l'objet d'un gel pour l'année 2022-2023 et une dotation complémentaire de l'Etat est venue fin 2022, compléter la compensation de cette perte de recette réglementaire au titre de l'exercice ;
- Le réseau des Crous a également assuré le déploiement, pour le tour national d'attribution des logements, et la mise en œuvre s'agissant des bourses, de la mesure spécifique de hausse du nombre de points de charge pour les étudiants ultra-marins ;
- Les services sociaux des Crous ont bénéficié d'un soutien pérenne de l'Etat, avec la pérennisation de 30 postes supplémentaires en 2022, faisant suite aux recrutements exceptionnels effectués durant la crise sanitaire⁶.

Parallèlement à ces mesures de soutien à la situation sociale des étudiants, **le réseau des Crous a poursuivi l'amélioration de la qualité de ses services aux usagers, avec un effort accru de modernisation des démarches** :

- La refonte du tour national d'attribution des logements a été un véritable succès. Alors que la participation à cette démarche, qui permet d'attribuer les logements en résidence universitaire Crous aux étudiants sur la base d'une priorité sociale, connaissait une baisse continue, la nouvelle procédure d'affectation mise en place pour la rentrée 2022-2023 a permis d'attribuer 47 471 logements, soit 47 % de logements supplémentaires attribués cette année par rapport à l'année précédente ;
- Lauréat d'un appel à projets de la DITP, le réseau des Crous a déployé un outil national omnicanal de réponse téléphonique à l'usager et engagé un vaste plan d'amélioration de la réponse aux étudiants ;
- Enfin, le réseau des Crous a fait aboutir en 2022 plusieurs chantiers innovants au bénéfice des étudiants : mise en service de l'API boursier, automatisation accrue de l'exonération de CVEC pour les étudiants boursiers, etc.

Enfin, **les difficultés relatives à l'approvisionnement en énergie** ont également eu un impact sur l'activité du Crous et du réseau des Crous et ce à plusieurs titres :

- Les mesures de sobriété énergétique demandées par le gouvernement à chacun ont naturellement été relayées par les Crous aux étudiants. Elles ont d'ailleurs souvent été mises en œuvre avec conviction par les étudiants, en particulier logés, mais aussi par les agents (élaboration d'un guide de la sobriété énergétique en restauration) ;
- Les hausses de tarifs de l'électricité et du gaz ont également directement touché les Crous. Au global, les dépenses de fluides énergétiques⁷ des Crous ont augmenté de 20,4 M€ entre 2021 et 2022, soit une hausse de 30 % au total. L'Etat s'est assuré d'apporter

⁵ Ou « aide exceptionnelle de solidarité » (AES 3).

⁶ Ce soutien a été prolongé avec 40 autres postes créés en 2023, mesure inscrite au budget initial du Crous.

⁷ La hausse totale des dépenses de fluides, y compris les carburants et l'eau est de plus de 23 M€.

un soutien particulier aux étudiants logés, à travers le bouclier tarifaire électricité, qui concernait les logements des Crous en 2022⁸ et pu financer des actions à gains rapides pour le réseau des Crous à travers un premier appel à projets dit « résilience »⁹ ;

- Plus largement enfin, alors que le réseau des Crous était déjà très largement sensibilisé aux enjeux de transition écologique, nul doute que ces événements ont contribué à accélérer une prise de conscience à l'échelle de l'ensemble du réseau. A l'issue de travaux nationaux lancés en 2021, un séminaire national consacré à la transition écologique du réseau des Crous en juin 2022 a permis de poser les premiers jalons d'une stratégie nationale en cours d'élaboration, et le lancement en parallèle d'une mission nationale d'appui à la transition écologique (MATE) qui permet de faire jouer toute la solidarité du réseau pour venir en appui aux Crous les plus en retard sur ces démarches.

De plus, l'année 2022 a été caractérisée par de nombreuses réformes et mesures nationales, bien souvent à portée interministérielle, dans le domaine des ressources humaines, mises en œuvre au bénéfice des agents du réseau des Crous, pour un montant total de plus de 15,5 M€ :

- La plus importante est certainement la hausse de la valeur du point fonction publique de 3,5 %, intervenue au 1^{er} juillet 2022 et compensée par l'Etat à hauteur de 7 M€ ;
- D'autres mesures nationales pérennes ou exceptionnelles ont également été mises en œuvre au sein du réseau et ont fait l'objet de soutiens de l'Etat : la revalorisation des agents de catégorie C (2,9 M€), la revalorisation de l'indice minimum fonction publique (2 M€), la compensation de l'indemnité inflation pour les agents du réseau (1,4 M€), la revalorisation des agents des filières sociales ou encore les mesures de convergence pour l'Ile-de-France ainsi que pour la filière administrative et la hausse du ratio des promus/promouvables pour les Dapouos de catégorie B et C. Toutes ces mesures ont été compensées par l'Etat au fur et à mesure de leur mise en œuvre ;
- Le transfert de l'intégralité du paiement du CAS Pensions aux Crous est enfin intervenu en 2022 et a bien sûr nécessité un suivi attentif ainsi que certains ajustements en cours de gestion, s'agissant là d'une première.

Pour toutes ces raisons, quatre budgets rectificatifs sont intervenus durant l'exercice 2022, conduisant de fait à modifier substantiellement la situation par rapport au budget initial. Ces budgets rectificatifs successifs ont ainsi permis :

- Lors du conseil d'administration du 8 mars 2022, d'ajuster la répartition entre Crous de la SCSP au titre des dépenses de CAS Pensions au regard de l'exécution définitive 2021 et de l'impact des concours et mobilités¹⁰, ainsi que d'assurer un premier financement des mesures nouvelles 2022 précitées dans le domaine des ressources humaines. Une actualisation de la compensation au titre du repas à 1 € était également intervenue, ainsi qu'une mesure de soutien exceptionnel au Crous de Paris et une actualisation au titre de la contractualisation ;
- Lors du conseil d'administration du 12 juillet 2022, d'allouer en particulier six compléments de dotation de SCSP pour un montant total de 8,5 M€ afin de financer une grande partie des mesures RH mises en œuvre au cours de cette année, de tenir compte des transferts T7-

⁸ Il a été étendu en 2023 au gaz et le mécanisme d'amortisseur électricité permet de limiter d'autres hausses de dépenses, notamment au titre de l'activité de restauration.

⁹ Un deuxième AAP a été lancé fin 2022, les résultats en seront connus durant le premier trimestre 2023.

¹⁰ Financement de l'extension en année pleine des concours et des mobilités 2021, financement des mesures nouvelles 2022 (concours rentrée 2022 et mobilité en demie année).

T3 autorisés par les tutelles, d'ouvrir les crédits d'accessibilité alloués au réseau et de procéder à une deuxième actualisation de la contractualisation ;

- Lors du conseil d'administration du 4 octobre 2022, de tenir compte de la prolongation du repas à 1 € pour l'année universitaire 2022-2023 en assurant la répartition des crédits afférents, et d'intégrer une hausse de la SCSP au titre du financement de la hausse de la valeur du point fonction publique. Parallèlement, ce troisième budget rectificatif permettait d'actualiser les hypothèses de ressources propres (remises de fin d'année et cotisations des adhérents à la centrale d'achats) et la répartition des crédits de contractualisation ;
- Lors du conseil d'administration du 30 novembre 2022 enfin, un nouveau soutien de l'Etat est intervenu au titre de la prise en compte de la hausse du coût des denrées alimentaires, de la couverture des effets de la non-revalorisation des loyers sur l'intégralité de l'exercice 2022 et de la transformation du Crous de La Réunion en Crous de La Réunion et de Mayotte. D'autres ajustements en recettes et en dépenses ont également pu intervenir à cette occasion (actualisation de la contractualisation, intégration de subventions nouvelles, etc.)¹¹.

¹¹ Aucune nouvelle répartition de crédits au bénéfice des Crous n'a en revanche été réalisée en BR4. Les financements supplémentaires reçus étant répartis en BI 2023.

3. Présentation de l'exécution budgétaire

DEPENSES										
	Montants Budget Initial 2022		Montants BR4 2022 voté le 29/11/22		Montants Compte financier 2022		Ecart Compte financier 2022 - BI 22		Ecart Compte financier 2022 - BR4 22	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	14 699 940	14 699 940	14 292 642	14 292 642	13 905 607	13 905 607	- 794 333	- 794 333	- 387 035	- 387 035
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	3 033 682	3 033 682	3 007 007	3 007 007	2 930 075	2 930 075	- 103 607	- 103 607	- 76 932	- 76 932
							-	-		
Fonctionnement	370 342 203	370 342 203	415 770 066	416 243 386	413 569 413	413 397 282	43 227 210	43 055 079	- 2 200 653	- 2 846 104
Gestion du Cnous	11 202 879	11 202 879	9 946 384	10 419 704	8 165 816	7 993 685	- 3 037 063	- 3 209 194	- 1 780 568	- 2 426 019
Gestion du Réseau	359 139 324	359 139 324	405 823 682	405 823 682	405 403 597	405 403 597	46 264 273	46 264 273	- 420 085	- 420 085
							-	-	-	-
Intervention			-	-			-	-	-	-
							-	-	-	-
Investissement	2 677 537	2 717 330	2 388 610	3 288 610	2 325 797	3 281 804	- 351 740	564 474	- 62 813	- 6 806
							-	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	387 719 680	387 759 473	432 451 318	433 824 638	429 800 817	430 584 693	42 081 137	42 825 220	- 2 650 501	- 3 239 945
							-	-		
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		3 160 384		5 276 598		8 094 410	-	4 934 026	-	2 817 812

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

RECETTES					
Montants Budget Initial 2022	Montants BR4 2022 voté le 29/11/22	Montants Compte financier 2022	Ecart Compte financier 2022 - BI 22	Ecart Compte financier 2022 - BR4 22	
387 714 961	435 285 267	435 367 442	47 652 481	82 175	Recettes globalisées
385 042 143	431 147 304	431 253 317	46 211 174	106 013	Subvention pour charges de service public
	440 250	425 250	425 250	- 15 000	Autres financements de l'Etat
			-	-	Fiscalité affectée
265 000	311 437	300 666	35 666	- 10 771	Autres financements publics
2 407 818	3 386 276	3 388 209	980 391	1 933	Recettes propres
3 204 896	3 815 969	3 311 662	106 766	- 504 307	Recettes fléchées*
2 677 537	3 288 610	3 288 610	611 073	-	Financements de l'Etat fléchés
527 359	527 359	23 052	- 504 307	- 504 307	Autres financements publics fléchés
	-		-	-	Recettes propres fléchées
390 919 857	439 101 236	438 679 104	47 759 247	- 422 132	TOTAL DES RECETTES (C)
					SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

3.1. Recettes

Les recettes 2022 se montent à 438,7 M€, soit un taux d'exécution de 99,9 % par rapport au dernier budget rectificatif de 2022.

La subvention pour charges de service public représente 98,3 % des recettes. En 2022, son montant a été porté de 385 M€ en budget initial à 431,2 M€ en compte financier, soit une hausse de 12 % correspondant essentiellement à :

- La notification de recettes complémentaires au titre du prolongement du repas à 1 € validée en juillet 2022 (BR3 Cnous, 20 M€)

- Plusieurs notifications exceptionnelles de crédits allouées au cours de l'exercice par le ministère afin de soutenir le réseau des Crous à faire face à de nouvelles charges : le financement de mesures ministérielles ou interministérielles non prévus en loi de finances en BR2, pour un montant de 8,4 M€, la prise en charge de la hausse de la valeur du point fonction publique (BR3, 7 M€), soutien exceptionnel au titre de la hausse du coût des denrées alimentaires (BR4, 3 M€), prise en compte de la non-revalorisation des loyers et de ses impacts supplémentaires 2022 (BR4, 2 M€), création du Crous de La Réunion et de Mayotte (BR4, 0,3 M€)
- Des transferts de crédits du titre 7 (fonds propres) vers le titre 3 (dépenses de fonctionnement) à hauteur de 2,6 M€
- L'attribution aux Crous de 2,4 M€ au titre des crédits d'accessibilité.

Les autres financements publics et recettes propres globalisées se montent à 4,1 M€, soit un taux d'exécution conforme à 0,6% près à la dernière prévision en BR4 mais supérieur de 54 % aux prévisions du BI. Ces recettes se composent principalement :

- des remises de fin d'année (RFA) (1 512 907 €) ;
- des frais de gestion du ministère de la culture (657 166 €) ;
- des charges de l'immeuble de Vanves refacturés aux occupants (175 946 €) ;
- des frais de gestion Campus France (réservations de logement) (252 160 €) ;
- des frais de gestion pour les bourses IMT et GENES pour l'année 2021-2022 (112 310 €) ;
- de financements obtenus dans le cadre d'appels à projets concernant des travaux conduits par le Cnous , soutien au titre du plan de relance pour des actions innovantes en matière informatique, etc. de la Dinum (425 250 €) au titre du projet EDSSI (*European Digital Student Service Infrastructure* - 70 608 €).

Les recettes fléchées sur financement Etat, pour un montant de 3,3 M€, correspondent au financement par l'Etat des investissements du Cnous, essentiellement affectés aux projets informatiques du réseau¹².

Les autres financements publics fléchées pour un montant de 23 K€ correspondent au dispositif Giveka venant soutenir des projets d'investissements des Crous (distinct et complémentaire aux bourses Giveka) afin de mieux accueillir dans leurs structures des étudiants en situation de handicap.

Le niveau finalement plus élevé des recettes propres en 2022 s'explique par :

- La constatation de remises de fin d'année (RFA) plus importantes que prévues, du fait de la hausse du prix des produits alimentaires ;
- D'une mobilisation toujours très forte du Cnous sur le recouvrement effectif des recettes depuis plusieurs exercices.

¹² Le solde de la dotation en fonds propres perçue, destiné au réseau, étant géré en compte de tiers.

Les remises de fin d'année (RFA) collectées par la Centrale d'achats des Crous

Faisant suite aux conclusions rendues par la DAJ du MINEFI après saisine par le Cnous, la Centrale d'achats a commencé, depuis 2021, à procéder aux reversements des RFA collectées les années précédentes dans le cadre de l'exécution de certains de ses marchés, principalement alimentaires. Pour rappel, le mécanisme de reversement repose sur deux règles :

- Les RFA collectées sur le fondement de la clause initiale sont libérables à extinction du délai de prescription quadriennale
- Les RFA collectées depuis 2020 au titre de la clause modifiée sur les RFA sont décaissables l'année suivant leur perception.

Le planning de décaissement annuel de RFA est le suivant :

Année	Montant décaissable € HT Clause initiale	Montant décaissable € HT Clause modifiée	Total € HT	Total € TTC
2022	123 826,82 €	356 873,69 €	480 700,51 €	576 840,61 €
2023	844 072,94 €	1 421 527,57 €	2 265 600,51 €	2 718 720,61 €
2024	888 223,00 €	selon encaissements 2023		
2025	1 719 656,82 €	selon encaissements 2024		

3.2. Dépenses

Les dépenses exécutées en 2022 se montent à 429,8 M€ en AE et 430,6 M€ en CP. Le taux d'exécution s'établit à 99,4 % en AE et 99,3 % en CP par rapport au dernier BR (contre 98,6 % en AE et 98,4 % en 2021 et même 96,0% en AE et 96,6% en CP si on revient à l'exercice 2018).

3.2.1. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent 3,2 % des dépenses totales du Cnous, et 57 % du total de ces dépenses hors SCSP allouée aux Crous, pour un montant de 13,9 M€ en AE comme en CP. Leur taux d'exécution des dépenses de personnel du Cnous s'établit à 97,3 % contre 97 % en 2021, 96,3 % en 2020 et 94 % en 2019.

Pour la première fois en 2022, les dépenses de personnel prises en charge sur le budget du Cnous n'ont plus tenu compte des dépenses de CAS pensions (part salariale et part employeur) des Crous suite à leur transfert en gestion au 1^{er} janvier 2022.

L'autorisation d'emplois du Cnous, ouverte au budget initial, s'élevait en 2022 à 170 équivalents temps plein travaillés (ETPT), dont 165 sous plafond et 5 hors plafond. L'exécution 2022 s'établit à **153,68 ETPT** (dont 148,55 ETPT sous-plafond et 5,13 hors plafond), en augmentation de +6,32 ETPT par rapport à l'exécution 2021 de 147,36 ETPT (143,61 ETPT sous-plafond et 3,75 hors plafond).

Il s'agit d'une sous-exécution toujours relativement importante du plafond d'emploi du Cnous, avec un écart de près de 10 points au plafond d'emploi, et ce malgré des prévisions initiales optimistes en BI, avec une prévision de saturation du plafond d'emploi. Cette situation résulte, comme l'année dernière, d'une augmentation des tensions de recrutement sur des métiers techniques particulièrement touchés par les difficultés de recrutement (informatique et fonctions budgétaires et financières notamment) et d'un turn-over toujours important au sein de l'établissement. Si l'année 2022 a permis, dans le cadre d'une réorganisation de la SDRHF notamment, de lancer de nouveaux travaux visant à fidéliser les agents et promouvoir l'attractivité sur certains métiers, ils n'ont pas encore pu produire tous leurs effets.

Emplois rémunérés	Exécution 2021		BI 2022		Exécution 2022	
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT
Sous plafond	148,2	143,61	165	165	145,6	148,55
Hors plafond	4	3,75	5	5	6	5,13
Total	152,2	147,36	170	170	151,6	153,68

Au cours de l'année 2022, le Cnous comptabilise 50 ETP en entrées et 50,60 ETP en sorties réparties suivants les indications du tableau ci-dessous et conduisant à un *turn over* de 35 %.

	1er semestre				2ème semestre				Total annuel	
	Entrées		Sorties		Entrées		Sorties		Entrées	Sorties
	ETP	%	ETP	%	ETP	%	ETP	%	ETP	
Titulaires	12	63%	8,8	48%	7	37%	9,4	52%	19	18,2
Contractuels	18	69%	12,6	43%	8	31%	16,8	57%	26	29,4
Hors plafonds	1	20%	0	0%	4	80%	3	100%	5	3
Total	31	62%	21,4	42%	19	38%	29,2	58%	50	50,6

La sous-consommation du plafond d'emploi (et le taux d'exécution de la masse salariale, voir *infra*) s'explique pour partie par la saisonnalité des entrées-sorties : alors que la majorité des recrutements effectués par le Cnous est intervenu au 1^{er} semestre de l'année 2022, les recrutements intervenants au 2nd semestre ne permettent pas de compenser le nombre de sorties, en particulier s'agissant des contractuels.

A noter qu'au 31 décembre 2022, 24 postes demeuraient vacants. Parmi ces postes, 18 correspondent à des postes de catégorie A dont 13 d'entre eux sont susceptibles d'être pourvus par des titulaires, et donc avec un impact sur le CAS pensions.

Enfin, parmi les départs, le Cnous a comptabilisé 4 départs à la retraite d'agents titulaires dont une directrice générale de Crous et deux cadres de catégorie A (Attaché principal et IGR) avec un impact sur le GVT négatif de 0,2M€ en 2022.

S'agissant plus précisément des dépenses de personnel, le budget initial 2022 avait estimé celles-ci à hauteur de 14,8 M€ initialement, dont 3,4 M€ au titre du CAS Pension. Il reposait notamment sur les hypothèses suivantes :

- 16 recrutements à effectuer en 2022, tenant compte des postes à pourvoir et du *turn over*. Le Cnous avait procédé à des redéploiements internes afin de poursuivre le renforcement de ses missions dans les domaines RH, financiers et informatiques notamment.
- La prise en compte de la technicité des postes à pourvoir, des profils recherchés et du GVT solde (personnels titulaires et application du cadre de gestion pour les agents contractuels, dont mesures catégorielles nationales) : le coût moyen d'un ETP en 2022 était estimé à 87 396€ contre 82 192€ en exécution 2021.

Une première révision de ces dépenses avait été opérée en BR4, à hauteur de 14,3 M€, dont 3 M€ au titre des seules dépenses de la part employeur du CAS pensions civiles et 11,3 M€ pour les dépenses de personnel du Cnous, y compris la part salariale du CAS pensions.

en M€	BI 2022	Budgétisation 2022 (BR4)	Exécution 2022
Masse salariale Cnous	14,8	14,3	13,9
<i>dont PC Part employeur</i>	<i>3,0</i>	<i>3,0</i>	<i>2,9</i>
<i>dont PC Part salariale</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>
<i>dont dépenses de personnel Cnous</i>	<i>11,4</i>	<i>10,9</i>	<i>10,6</i>

La dépense exécutée en 2022 s'est finalement élevée à 13,9 M€, répartie comme suit :

- 3,3 M€ pour les pensions civiles (parts ouvrière et patronale) ;
- 10,6 M€ pour les dépenses de personnel du Cnous.

Malgré cette sous-consommation par rapport aux prévisions initiales, comme au dernier budget rectificatif, il n'en demeure pas moins que les dépenses de personnel du seul Cnous ont poursuivi leur hausse, de +0,8 M€ entre 2021 et 2022, du fait de l'application de mesures nationales d'une part, et de la poursuite du renforcement du Cnous d'autre part. L'effet des mesures nouvelles 2022 s'apprécie ainsi :

- Revalorisation indemnitaire et la mise en place de la NBI pour les directeurs généraux des Crous : +0,23 M€ ;
- Dégel du point d'indice : +0,2 M€
- Indemnité de convergence Ile-de-France mise en place en 2022 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 : 0,15 M€
- Revalorisation des grilles de catégorie C : 0,04 M€
- Impact des mesures bas salaires (indemnité inflation, revenu minimum de traitement...) : 5 600€
- Mise en place de l'indemnité télétravail et de la complémentaire santé : 0,03 M€.

	ETPT 2022	Coût chargé annuel (M€)	Coût moyen par ETPT	% Masse salariale
DG CROUS	25,67	3,8	0,15	28%
Titulaires	78,28	6,5	0,08	47%
Contractuels	44,60	3,0	0,07	22%
Hors plafond	5,13	0,07	0,01	0,5%
Autres*		0,55		3%
Total	153,68	13,9	0,09	100%

*conférenciers, vacataires, action sociale...

Le coût moyen par ETPT pour l'année 2022, tout comme pour l'année 2020 et 2021, est de 0,09 M€ toutes catégories de personnels confondues.

3.2.2. Autres dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 413,4 M€, parmi lesquels 405,4 M€ correspondent à la SCSP répartie entre les Crous. Ces dépenses sont en forte hausse entre 2021 et 2022, du fait d'un soutien accru de l'Etat d'une part, mais aussi en lien avec le transfert du CAS Pensions aux Crous, qui a conduit à la fois à une baisse des dépenses de personnel du Cnous et à une hausse du montant de la SCSP répartie entre les Crous.

Les autres dépenses de fonctionnement, soit 8 M€, correspondent :

- aux dépenses de fonctionnement du Cnous, dont la majorité est elle-même exécutée au bénéfice du réseau (formation, communication, informatique...). Ces dépenses sont en retrait par rapport au BI (-27,1 % en AE et -28,6 % en CP), du fait d'une sur-estimation initiale des besoins du seul Cnous d'une part (notamment en matière informatique) et d'un retard pris dans l'exécution de certains projets et dans l'exécution de la dépense durant l'année 2022. De fait, et malgré une révision importante du budget du Cnous lors du BR3, le taux d'exécution n'est pas satisfaisant puisqu'il s'établit à 82,1 % en AE et 76,7 % en CP. Si ce taux est supérieur à celui observé en 2021 (il n'était que de 67 % en CP alors), le Cnous ne se satisfait pas de cette situation car l'exercice 2022 a été marqué par un degré moindre d'incertitudes que précédemment. Cette sous-exécution qui concerne plus directement certains services (centre national de formation, bâtiment et logistique, etc.) fera l'objet d'actions de remédiations en 2023 ;

- Aux subventions concernant l'outre-mer, dans le cadre des conventions validées en conseil d'administration. Les dépenses à ce titre ont connu une forte augmentation entre 2021 et 2022 du fait d'une reprise de l'activité de restauration dans ces territoires (et donc d'une hausse du nombre de repas subventionnés remboursés) et d'un meilleur suivi financier. A noter qu'en 2023 les dépenses pour Mayotte seront directement prises en charge par le Crous de La Réunion et de Mayotte. Le tableau ci-après montre ainsi que les seules dépenses de restauration outre-mer, qui se sont élevés à 0,6 M€ en 2022, représentent 7,8 % des dépenses de fonctionnement du Cnous. Le montant total des subventions de fonctionnement (y/c de restauration) versé à ces trois entités s'élève à 842 622 €, ce qui représente 10,5 % du budget de fonctionnement du Cnous

	2021				2022						
	Repas boursiers 1 €	Repas non boursiers 1 €*	Total repas 1 €	Montant en €	Repas boursiers 1 €	Repas non boursiers précaires 1 €	Total repas 1 €	Montant en €	Pour info : repas sociaux hors 1 €	Pour info : montant subvention Cnous	Pour info : total dépenses restauration outre-mer
Nouvelle-Calédonie	15 294	8 368	23 662	54 423 €	33 510	113	33 623	210 480 €	26 284	54 408	264 888 €
Polynésie française	15 006	14 609	29 615	124 087 €	29 443		29 443	134 063 €	8 782	25 466	159 529 €
Mayotte	8 798	2 023	10 821	24 888 €	33 765	102	33 867	147 999 €	25 517	52 820	200 819 €
Total	39 098	25 000	64 098	203 398 €	96 718	215	96 933	492 541 €	60 583	132 694	625 236 €

**Incluant les repas pour tous les étudiants en 1€ début 2021 et les repas non boursiers précaires à compter de septembre 2021*

3.2.3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du Cnous se sont élevées à 2,4 M€ en AE et 3,3 M€ en CP et correspondent quasi-exclusivement à des dépenses d'investissements informatiques. Elles ont été exécutées à 97,4 % en AE et 99,8 % en CP (contre respectivement 99,5 % en AE et à 91,3 % en CP en 2021). Malgré une légère dégradation sur le taux d'exécution des AE, l'amélioration du taux d'exécution en la matière se poursuit, grâce à une attention accrue au respect de la chaîne de la dépense et un suivi plus régulier.

Le contrôle interne et la maîtrise des risques

Le contrôle interne et la maîtrise des risques sont déployés depuis plusieurs années au sein du Cnous. Entre 2019 et 2022, la cartographie des risques du Cnous a été enrichie d'actions supplémentaires. L'année 2022 a été marquée par l'achèvement et la consolidation d'un nombre important d'entre elles, entreprises depuis l'audit de 2019 et portant sur des risques majeurs. Plus spécifiquement, l'action s'est focalisée sur les 10 risques majeurs relatifs aux processus suivants :

- Commande et marchés publics : 4 risques ;
- Rémunérations et pensions civiles : 5 risques ;
- Habilitations : 1 risque.

L'avancement des travaux et l'arrivée effective d'une responsable contrôle interne permettent aujourd'hui au Cnous de mettre en œuvre et d'enrichir ce dispositif, s'agissant en particulier de l'organisation d'ensemble, de la documentation et de la traçabilité. Ce sera l'objet des travaux prévus pour 2023 avec notamment :

- La refonte de la cartographie des processus et des risques pour les focaliser sur les risques prioritairement ciblés par le Cnous;
- La rédaction d'une charte de contrôle interne, qui accompagnera les actions de communication et expliquera à l'ensemble des acteurs les activités de contrôle interne. Celle-ci permettra également à chacun de prendre connaissance des responsabilités qui sont les siennes en la matière ;
- L'évaluation conjointe CIB/CIC du processus Cnous de gestion des « frais de déplacement dans le cadre de formation ».

Pour information, le pilotage du déploiement du contrôle interne au sein de réseau des Crous et son animation, via notamment de nombreux groupes de travail conduits depuis novembre 2022 a aussi permis de faire progresser la maturité et l'appropriation du CI par tous les acteurs concernés.

4. Opérations pour comptes de tiers

Le tableau *infra* retrace les flux 2022 et le solde à fin décembre pour les opérations suivies en compte de tiers.

Au total, les opérations pour et en compte de tiers ont alimenté la trésorerie du Cnous pour un montant net de 1,1 M€. Le solde de trésorerie correspondant à ces opérations, non disponible, se monte à 95,6 M€.

	Soldes 31/12/2021	Encaissements 2022	Décaissements 2022	Ecart 2022	Soldes 31/12/2022
Dotation en fonds propres des Crous	89 767 409	80 515 543	83 580 513	-3 064 970	86 702 439
Aides spécifiques	0	49 883 800	49 105 800	778 000	778 000
Bourses MCC	2 918 400	33 500 000	30 588 950	2 911 050	5 829 450
Bourses MCC ASAA	0	700 000	593 100	106 900	106 900
Bourses MAAF	0	1 926	1 926	0	0
AMM	68 401	7 530 000	6 911 149	618 851	687 252
AMP	636 000	10 000 000	10 636 000	-636 000	0
GEN	42 034	2 000 000	1 892 500	107 500	149 534
IMT	622 940	5 191 941	4 955 086	236 855	859 795
GENES	51 848	467 700	434 000	33 700	85 548
Giveka	300 000	325 000	325 000	0	300 000
Lassence	114 794	0	0	0	114 794
Réhabilitation locaux de Vanves	2 779	0	0	0	2 779
CVEC	0	8 739 704	8 739 704	0	0
Total	94 524 606	198 855 613	197 763 727	1 091 886	95 616 491

4.1. Dotations en fonds propres des Crous

En tant qu'établissement répartiteur, le Cnous gère les dotations en fonds propres (titre 7, titre 5 à compter de 2023) destinées aux investissements des Crous. Après déduction des transferts vers le titre 3 et des sommes destinées au Cnous pour porter des projets d'investissement en matière numérique¹³ pour les Crous un montant total de 80,5 M€ a été attribué au réseau en fonds propres au titre de l'exercice 2022.

Les sommes décaissées au profit des Crous en 2022 s'élèvent à 83,6 M€, soit 9,7 M€ de plus qu'en 2021. Conformément aux prévisions du Cnous et à l'engagement fort des Crous dans la conduite d'opérations au titre de la contractualisation, en particulier de réhabilitations de logements, un effort significatif a été entrepris afin d'améliorer la consommation de crédits du réseau et de procéder à des redéploiements très rapides en cas de difficulté sur des projets par nature complexes. Par ailleurs, un récent contrôle du SBCM a conclu à un « très bon niveau de maîtrise des processus » quant au suivi des crédits de contractualisation alloués aux Crous.

Les restes à payer au titre de la contractualisation s'établissent à hauteur de 86,7 M€ au total, déduction faite de la part consacrée aux investissements pour le numérique réalisés par le Cnous pour le compte des Crous. Ces restes à payer sont donc constitués de dotations versés par l'Etat au Cnous mais qui n'ont pas encore fait l'objet de tous les appels de fonds nécessaires par les Crous, s'agissant d'opérations encore non finalisées. Ainsi, en 2022, les crédits non mobilisables (montants des dotations reçues par le Cnous inscrites en comptes de tiers et non reversées aux Crous en 2022) dans la trésorerie du Cnous représentent de fait également 86,7 M€ (voir *infra*).

Montants totaux des restes à payer des Crous au titre de la contractualisation (exercices 2016 à 2022)

Crous	Restes à payer
CP CROUS non répartis	2 412 237,00
AIX-MARSEILLE-AVIGNON	2 512 230,00
AMIENS	844 969,00
ANTILLES-GUYANE	2 910 240,00
BORDEAUX-AQUITAINE	1 158 852,00
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	6 708 051,00
CLERMONT-AUVERGNE	2 867 243,80
CORTE	4 406 446,00
CRETEIL	4 789 982,20
GRENOBLE-ALPES	1 253 504,00
LILLE-NORD-PAS-DE-CALAIS	7 527 868,00
LIMOGES	5 456 393,00
LORRAINE	2 660 135,00

¹³ AE 2 119 905 €, CP 3 020 980 €.

LYON-SAINT-ETIENNE	4 054 556,00
MONTPELLIER-OCCITANIE	360 000,00
NANTES-PAYS-DE-LOIRE	2 144 718,00
NICE-TOULON	340 000,00
NORMANDIE	1 793 704,00
ORLEANS-TOURS	8 680 172,00
PARIS	6 729 113,00
POITIERS	428 612,00
REIMS-CHAMPAGNE-ARDENNE	1 840 000,00
RENNES-BRETAGNE	2 351 882,40
REUNION (LA)	2 258 827,00
STRASBOURG	3 619 276,00
TOULOUSE-OCCITANIE	1 483 979,00
VERSAILLES	5 109 448,00
Total général	86 702 438,40

Par ailleurs, à la demande des tutelles, le **rapport du compte financier 2022 donne à nouveau à voir l'intégralité des engagements à venir du Cnous au titre de la contractualisation**. En effet, si le soutien apporté par l'Etat au titre de l'investissement est annualisé, le Cnous alloue les crédits de contractualisation aux Crous dans une approche pluriannuelle, correspondant à la réalité d'opérations qui s'étalent sur plusieurs exercices budgétaires. Sans engagement juridique direct, le Cnous se trouve en réalité d'ores et déjà engagé à devoir maintenir voire amplifier son soutien pour les années à venir au titre de la contractualisation pour certaines opérations. Les tableaux ci-après recensent l'ensemble de ces engagements par Crous et par type d'opérations. L'exemple le plus parlant est certainement celui du Crous de Lorraine : en soutenant le lancement de certaines opérations présentées au dialogue de gestion en BI 2023 (opérations Montplaisir D et Saurupt 2 en particulier), le Cnous devra impérativement accompagner le Crous en 2024 à hauteur de 16,7 M€, pour poursuivre les travaux de réhabilitation lancés en 2022 et 2023.

Au global ces engagements à venir au titre de la contractualisation représentent ainsi :

- 49,6 M€ en AE et 59,3 M€ en CP pour 2024 et 7,5 M€ en AE et 27,1 M€ en CP pour 2025 ;
- 35,9 M€ au titre de la réhabilitation de logements et 10,5 M€ au titre de la construction de nouveaux logements (le reste relevant d'autres types d'opérations).

Crédits de contractualisation à engager au cours des exercices à venir par Crous

Crous	2023		2024		2025		Total DP	Total CP
	DP	CP	DP	CP	DP	CP		
CNOUS	3 960 351	4 569 351					3 960 351	4 569 351
AIX-MARSEILLE-AVIGNON	2 903 240	2 903 240	3 650 000	600 000	500 000	3 550 000	7 053 240	7 053 240
AMIENS	3 530 000	3 530 000	2 950 000	2 950 000			6 480 000	6 480 000
ANTILLES-GUYANE	1 013 900	1 013 900					1 013 900	1 013 900
BORDEAUX-AQUITAINE	4 381 000	1 331 281	949 000	1 000 000		2 000 000	5 330 000	4 331 281
BFC	3 400 000	3 400 000		850 000			3 400 000	4 250 000
CLERMONT-AUVERGNE	2 840 000	2 840 000	850 000	850 000			3 690 000	3 690 000
CORTE	1 400 000	1 400 000					1 400 000	1 400 000
CRETEIL	1 620 000	1 620 000					1 620 000	1 620 000
GRENOBLE-ALPES	1 284 631	1 375 855	1 193 160	365 380			2 477 791	1 741 235
LILLE	5 787 000	9 015 000	58 000	4 000 000		1 850 000	5 845 000	14 865 000
LIMOGES	1 728 940	1 828 940					1 728 940	1 828 940
LORRAINE	4 240 000	5 694 075	16 693 100	10 199 300	888 900	7 378 625	21 822 000	23 272 000
LYON	7 900 000	5 126 000	-	6 000 000		700 000	7 900 000	11 826 000
MONTPELLIER-OCCITANIE	2 200 000	3 300 000					2 200 000	3 300 000
NANTES-PAYS-DE-LOIRE	1 060 000	1 060 000					1 060 000	1 060 000
NICE-TOULON	1 610 000	3 210 000					1 610 000	3 210 000
NORMANDIE	7 291 000	3 771 000		5 720 000			7 291 000	9 491 000
ORLEANS-TOURS	3 540 000	3 740 000		2 000 000			3 540 000	5 740 000
PARIS	5 750 000	2 750 000		3 000 000			5 750 000	5 750 000
POITIERS	6 240 000	3 040 000	7 855 000	6 685 000		2 130 000	14 095 000	11 855 000
REIMS	2 800 000	2 800 000					2 800 000	2 800 000
RENNES-BRETAGNE	4 843 410	3 572 612	520 000	1 142 824	328 530	976 504	5 691 940	5 691 940
REUNION (LA)	1 560 000	1 560 000	5 160 000	3 160 000	1 000 000	3 000 000	7 720 000	7 720 000
STRASBOURG	1 830 000	2 662 218	3 170 000	3 680 500	1 205 000	922 500	6 205 000	7 265 218
TOULOUSE-OCCITANIE	3 153 000	3 153 000					3 153 000	3 153 000
VERSAILLES	2 592 687	2 592 687	5 153 000	5 153 000	2 863 000	2 863 000	10 608 687	10 608 687
Total général	90 459 159	82 859 159	48 201 260	57 356 004	6 785 430	25 370 629	145 445 849	165 585 792

Crédits de contractualisation à engager au cours des exercices à venir par type d'opérations

	2023		2024		2025	
	DP	CP	DP	CP	DP	CP
Hébergement - Réhabilitations	40 003 458	28 729 603	32 643 400	31 798 224	3 273 130	17 811 879
Hébergement - Constructions	17 382 500	17 008 500	7 153 000	11 653 000	3 363 000	3 863 000
Restauration - Constructions	10 957 800	5 001 881	4 474 160	6 603 580		2 000 000
Restauration - Réhabilitations	10 657 050	21 960 600	3 930 700	5 301 200	149 300	1 695 750
Informatique	6 104 351	6 713 351				
Projets mixtes hébergement/restauration	3 960 000	2 051 224		2 000 000		
Divers	622 000	622 000				
Accueil	600 000	600 000				
Maintenance	172 000	172 000				
Total général	90 459 159	82 859 159	48 201 260	57 356 004	6 785 430	25 370 629

4.2. Aides directes

Les dotations relatives aux aides directes aux étudiants qui transitent par le budget du Cnous sont également gérées en compte de tiers. L'exercice 2022 a été notamment marqué par :

- Une hausse en cours d'exercice des dépenses au titre des aides spécifiques. Comme rappelé *supra*, le gouvernement a en effet souhaité abonder les montants attribués au réseau des Crous au titre de ces aides qui visent notamment à soutenir les étudiants en urgence. Leur montant a ainsi été porté à 49,9 M€ contre 46,8 M€ présentés en budget initial 2022, permettant aux Crous d'augmenter les volumes d'aides versées aux étudiants, grâce à des services sociaux par ailleurs renforcés ;
- Une hausse des dépenses au titre de l'aide à la mobilité Parcoursup (AMP) en cours d'exercice 2022, ces dépenses poursuivant leur hausse depuis leur création, atteignant 10,6 M€ contre 9,3 M€ en 2021.
- Une légère baisse des dépenses d'aide à la mobilité master (AMM), avec une exécution finale à hauteur de 6,9 M€, contre 7,1 M€ en 2021. Il est trop tôt pour connaître le nombre d'inscrits en master pour l'année 2022-2023 et en déduire une explication sur la baisse du nombre de bénéficiaires. Cependant la baisse du nombre de boursiers de manière générale peut expliquer cette baisse, puisque seuls les boursiers s'inscrivant en master 1 dans une autre académie y sont éligibles ;
- La poursuite de l'action du Cnous comme véritable « guichet unique » au services des étudiants hors du champ MESRI, pour les étudiants boursiers du ministère de la Culture, de la Grande école du numérique (GEN), du groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques (GENES) ainsi que des instituts mines-télécom (IMT)¹⁴. Pour la première fois en 2022, le réseau des Crous a également assuré la gestion

¹⁴ A noter que certaines bourses gérées pour le compte d'autres établissements ne passent pas par les comptes du Cnous. C'est notamment le cas de Sup'Aéro depuis 2019 (Crous de Toulouse-Occitanie) ainsi que de l'ENSTA Bretagne depuis 2021 (Crous de Rennes-Bretagne).

des aides annuelles du ministère de la Culture. S'agissant toujours du ministère de la culture, les montants alloués aux Crous au titre des bourses sur critères sociaux sont en légère baisse par rapport à 2021 du fait d'un reliquat de crédits important au 31.12.2021 dans les Crous et de remontées d'inscription tardive des inscriptions (fin novembre et début décembre) ;

- Des reversements effectués pour le compte du réseau auprès du ministère de l'agriculture, dans le cadre de la clôture de la convention de mandat avec le Cnous, ce ministère déléguant désormais directement aux Crous la gestion des bourses sur critères sociaux des étudiants du ministère de l'agriculture. 1 952 € d'indus collectés ont ainsi été reversés au MAA.

4.3. Dons et legs

La fondation Giveka a poursuivi son soutien historique sous forme de bourses destinées aux étudiants en situation de handicap (complémentaire du financement d'aménagements présenté *supra*), avec un soutien à hauteur de 325 000 € pour 65 boursiers en 2022.

Les legs Dobry-Baratz et Lassence ne font désormais plus l'objet d'aucun décaissement. Concernant le leg Lassence, comme souligné dans le rapport du compte financier 2020, le capital légué, précédemment placé à la Caisse des dépôts et consignations, a été viré sur le compte du Cnous fin 2019 à l'expiration de ce support, la direction régionale des finances publiques ayant confirmé qu'un nouveau placement en OAT n'était pas souhaitable alors.

4.4. Autres opérations gérées en compte de tiers

Sont également retracés en comptes de tiers :

- Les opérations relatives à la TVA ;
- Les opérations de travaux sur le bâtiment de Vanves ;
- Les mouvements de trésorerie liés au rôle de pivot assuré par le Cnous pour l'équilibrage de trésorerie entre les Crous à l'occasion de la répartition du produit de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), pour un solde nul, le Cnous n'étant pas affectataire de la CVEC.

5. Principaux agrégats

Le résultat 2022 du Cnous s'élève à 8,4 M€, en raison notamment de recettes supplémentaires non prévues initialement de SCSP et de RFA, mais aussi d'une moindre exécution des dépenses de fonctionnement du Cnous.

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants BR4 2022 voté le 29/11/22	Montants Compte financier 2022	Ecart Compte financier 2022 - BR4 22	PRODUITS	Montants BR4 2022 voté le 29/11/22	Montants Compte financier 2022	Ecart Compte financier 2022 - BR4 22
Personnel	13 968 969	13 716 122	-252 847	Subventions de l'Etat	431 147 304	432 373 416	1 226 112
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	3 007 007	2 930 075	-76 932	Fiscalité affectée			0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	420 924 270	418 892 732	-2 031 538	Autres subventions	1 279 046	402 049	-876 997
Intervention (le cas échéant)			0	Autres produits	6 544 492	8 316 359	1 771 867
TOTAL DES CHARGES (1)	434 893 239	432 608 854	-2 284 385	TOTAL DES PRODUITS (2)	438 970 842	441 091 825	2 120 983
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	4 077 603	8 482 971	4 405 368	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	0	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	438 970 842	441 091 825	2 120 983	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	438 970 842	441 091 825	2 120 983

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Le montant de la capacité d'autofinancement s'élève à 8,1 M€, en raison du résultat patrimonial exposé ci-dessus, le montant des dotations aux amortissements et de la quote-part de reprise des financements attachés à des actifs restant stables.

	Montants Budget Initial 2022	Montants BR4 2022 voté le 29/11/22	Montants Compte financier 2022	Ecart Compte financier 2022 - BI 22	Ecart Compte financier 2022 - BR4 22
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	4 561 037	4 077 603	8 482 971	3 921 934	4 405 368
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 020 884	3 591 234	3 827 317	-193 567	236 083
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	60 907	132 832	468 860	407 953	336 028
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0			0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs	0			0	0
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	3 430 887	3 576 084	3 733 258	302 371	157 174
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	5 090 127	3 959 921	8 108 169	3 018 042	4 148 248

Le fonds de roulement comptable progresse de +7 M€

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget Initial 2022	Montants BR4 2022 voté le 29/11/22	Montants Compte financier 2022	Ecart Compte financier 2022 - BI 22	Ecart Compte financier 2022 - BR4 22	RESSOURCES	Montants Budget Initial 2022	Montants BR4 2022 voté le 29/11/22	Montants Compte financier 2022	Ecart Compte financier 2022 - BI 22	Ecart Compte financier 2022 - BR4 22
Insuffisance d'autofinancement		0	0	0	0	Capacité d'autofinancement	5 090 127	3 959 921	8 108 169	3 018 042	4 148 248
				0	0	Financement de l'actif par l'État	2 677 537	3 288 610	3 293 873	616 336	5 263
Investissements	2 717 330	3 288 610	3 185 298	467 968	-103 312	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État				0	0
				0	0	Autres ressources				0	0
Remboursement des dettes financières		1 500 000	1 500 000	1 500 000	0	Augmentation des dettes financières		300 000	300 000	300 000	0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	2 717 330	4 788 610	4 685 298	1 967 968	-103 312	TOTAL DES RESSOURCES (6)	7 767 664	7 548 531	11 702 042	3 934 378	4 153 511
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	5 050 334	2 759 921	7 016 744	1 966 410	4 256 823	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0	0	0	0	0

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget Initial 2022	Montants BR4 2022 voté le 29/11/22	Montants Compte financier 2022	Ecart Compte financier 2022 - BI 22	Ecart Compte financier 2022 - BR4 22
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	5 050 334	2 759 921	7 016 744	1 966 410	4 256 823
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	1 850 157	-234 877	-943 109	-2 793 266	-708 232
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	3 200 177	2 994 798	7 959 853	4 759 676	4 965 055
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	17 031 380	26 523 430	30 893 526	13 862 146	4 370 096
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-80 774 595	-94 137 142	-94 732 101	-13 957 506	-594 959
Niveau final de la TRESORERIE	97 805 975	120 660 572	125 625 627	27 819 652	4 965 055

6. Trésorerie et fonds de roulement

La trésorerie au 31 décembre 2022 s'élève à 125,6 M€, en hausse de 8 M€ par rapport à 2021.

Cette évolution s'explique par les principaux mouvements suivants :

- solde des opérations budgétaires + 8 M€ en raison essentiellement de la notification, en décembre 2022, d'un complément de SCSP de 5,3 M€ (part Crous), non redistribués au cours de l'exercice¹⁵, de recettes propres supérieures à celles décaissés (RFA)
- solde des opérations non budgétaires (opérations pour et en compte de tiers) : -0,134 M€ en raison notamment du remboursement de 1,2 M€ des crédits engagés initialement par la Caisse des dépôts, le MESR et les collectivités. Il convient aussi de noter qu'en 2022, le montant des décaissements effectués au titre de la contractualisation au profit des Crous est supérieur aux crédits encaissés. En revanche le montant des décaissements réalisés au titre des aides est inférieur de 4 M€ au montant encaissé, ce qui compense les flux sortants.

La trésorerie gagée (non disponible) se monte à 111,6 M€ correspondant principalement à :

- 86,7 M€ d'opérations au titre de la contractualisation ;
- 8,9 M€ de reliquats de bourses et aides ;
- 15,2 M€ pour la part prise en compte dans le Fonds de Roulement non disponible :
 - 7,9 M€ de RFA (Remises de Fin d'Année) relatives aux marchés nationaux, principalement les marchés alimentaires, de 2016 à 2022 qui ont vocation à être reversées aux Crous ;
 - 5,3 M€ de crédits de SCSP notifiés en décembre 2022 et répartis en BI 2023
 - 1,2 M€ d'opérations pluriannuelles autofinancées et en cours d'engagement : marché de pré-certification pour l'ensemble du réseau des Crous, financement de travaux sur le site de Vanves validés en conseil d'immeuble ;
 - 0,4 M€ de versements complémentaires de SCSP à redistribuer aux Crous en 2022 ou à consommer (financement d'une thèse COFRA, appels à projets lutte contre les violences sexistes et sexuelles, subventions de la Dinum pour la modernisation du portail de paiement de la CVEC, création du Crous de La Réunion et de Mayotte) ;
 - 0,5 M€ de provisions.

Le fonds de roulement comptable final de l'exercice 2022 s'élève 30,9 M€, il a été abondé de 7 M€ sur l'exercice et réduit de la part non mobilisable (cf. *supra*), il s'élève à 15,7 M€.

¹⁵ Cf. *supra* : 3 M€ pour Egalim, 2 M€ pour le gel des loyers et 0,3 M€ pour le Crous de La Réunion et de Mayotte. Ces crédits ont été notifiés en BI 2023.